

LE PROGRÈS DU SAGUENAI

La Salle de Lecture 1^{er} fév. 95
de la Législature

J.-D. Guay, Réd-Propriétaire.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bureau: Rue Racine

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an \$1.00
six mois 0.50
Pas d'abonnement pour moins de six mois.

TARIF DES ANNONCES

Première insertion, par lignes... 10cts
Insertions subséquentes..... 5 cts
Tarif spécial pour les annonces à longs termes.

Avis de décès, mariages ou naissances..... 50 cts

ADRESSE POSTALE

Chicoutimi,
P. Q.

Téléphone 28

CHICOUTIMI, 26 MARS 1896

A ST-ALPHONSE

On nous rapporte que la plus vive excitation règne à St-Alphonse depuis qu'il a été sérieusement question de relier cette paroisse avec Chicoutimi par voie électrique et surtout depuis qu'un règlement est soumis aux contribuables de la paroisse de Chicoutimi, après avoir été approuvé par le conseil.

Une partie de nos voisins craignent que le chemin de fer électrique ne se construise malgré eux et bien d'autres choses encore.

Nous ne voulons pas discuter la question de la voie électrique davantage, pour le moment du moins; nous nous permettons cependant de dire à nos voisins qu'ils ont bien tort de tant s'alarmer. Ils doivent savoir une chose, c'est que nous n'avons qu'une parole:

Le 2 mars courant, nous nous sommes adressé aux conseils municipaux du village et de la paroisse de St-Alphonse et là, nous avons fait la déclaration suivante:

"Nous sommes prêts à faire un électrique entre Chicoutimi et St-Alphonse dès cet été, nous sommes même prêts à commencer les travaux dans les 30 jours qui suivront l'adoption de nos règlements. Cependant, nous ne voulons construire cet électrique qu'avec l'assentiment et le consentement de votre paroisse. Jamais nous ne voudrions entreprendre cette affaire, si nous rencontrons de la part de votre curé et d'un nombre important de citoyens de vos localités, une opposition à notre projet. D'ailleurs, le concours d'un homme dont nous avons absolument besoin et qui est le président de la Compagnie électrique (M. Belley) nous serait absolument refusé, si vous ne voulez pas avoir de chemin de fer électrique."

Au conseil du village nous avons omis de notre déclaration la dernière partie ayant rapport au concours de M. Belley.

Est-ce assez clair?

Vous ne voulez pas du chemin de fer électrique, Messieurs

de St-Alphonse, et bien nous n'en voulons pas non plus nous et nous n'irons pas dans les limites de votre paroisse. Attendez le chemin de fer à vapeur, que nous vous souhaitons de tout cœur. Plus tard, si vous n'avez pas de chemin de fer à vapeur et si vous pensez que le chemin de fer électrique puisse être assez convenable pour vous transporter, vous nous inviterez à continuer jusque chez vous. Espérons que nous pourrions nous rendre à vos désirs, alors comme nous le pouvons aujourd'hui.

On nous dit que le règlement passé à Chicoutimi ne rencontrerait pas vos désirs. Nous n'en sommes pas étonnés. Veuillez remarquer que rien n'exige qu'un règlement semblable soit soumis, si jamais vous désirez un électrique. Vous serez là, contribuables de St-Alphonse et vous imposerez à la Compagnie qui vous offrira ses services, les conditions que vous jugerez convenables. Les intérêts des deux localités ne sont pas les mêmes et nous éviterons l'opposition que vous pourriez faire à un règlement comme celui passé à Chicoutimi.

Encore une fois, nous vous le répétons, nous ne voulons rien vous imposer. Nous pourrions entrer chez vous sans votre permission, par un acte public mais jamais nous n'irons jusque là.

Vous aurez un chemin de fer électrique quand vous nous le demanderez unanimement ou à peu près et pas avant. Tout le tapage que vous faites actuellement n'a pas sa raison d'être, c'est une tempête dans un verre d'eau.

En attendant cependant, nous ne voyons pas quelle opposition vous pouvez faire à nos projets dans Chicoutimi et même ailleurs, si nous jugeons avantageux pour nous d'y faire un électrique.

LE VOTE A OTTAWA

Le dernier numéro de notre journal, publié jeudi soir, faisait prévoir quel serait le vote à Ottawa sur la deuxième lecture du bill rémédiateur. Nos prévisions étaient justes et les sept députés libéraux que nous désignons comme devant voter contre leur chef on de fait voter avec le gouvernement. La motion Laurier a été rejeté par 24 voix de majorité contre et le bill rémédiateur approuvé en deuxième lecture par 18 voix.

M. Laurier et tous les libéraux, moins sept, ont voté contre les intérêts de nos co-religionnaires du Manitoba. Tout le parti conservateur, moins 17 orangistes, ont voté pour la cause des écoles catholiques.

Les masques sont tombés et nous savons parfaitement par

qui sont protégés les droits des minorités. Il sera intéressant aux prochaines élections générales de faire le procès des misérables traîtres qui viennent de voter pour le sacrifice de nos intérêts les plus chers.

Lorsque M. Laurier est venu à Chicoutimi l'été dernier, il n'a pas eu le courage de dire le fond de sa pensée et il a agi prudemment. Ses propres amis l'auraient renié s'il était venu dire: "Je voterai contre le bill rémédiateur et je prétends que le gouvernement fédéral ne doit pas intervenir."

Un libéral étranger, de passage dans notre comté lorsqu'il a appris le résultat du vote sur la question scolaire s'est écrié: "Les libéraux font de leur pire et seront encore cinquante ans dans l'opposition." C'est bien là l'opinion générale aujourd'hui dans la province, après la trahison nationale dont nous venons d'être témoins.

AGRICULTURE

SYNDICAT DES FROMAGERIES

On sait les services que les syndicats de fromageries ont rendu à l'industrie laitière dans notre comté depuis quelques années. Si nous avons une si grande amélioration dans nos produits laitiers, nous le devons indiscutablement aux efforts que tous ont fait pour obtenir la perfection, d'après les conseils des dévoués inspecteurs locaux, MM. Firmin Paradis et Pierre Tremblay.

Il est temps, croyons-nous, que les syndicats soient de nouveau organisés pour la saison prochaine. Nous avions l'an dernier deux syndicats dans le comté et c'est à peine suffisant. Avant longtemps, il en faudra un troisième. Pour cette année, nous croyons le temps venu de faire l'organisation de nos syndicats et l'engagement des inspecteurs. En conséquence, une assemblée de tous les propriétaires de fabriques appartenant l'an dernier au syndicat de M. Pierre Tremblay aura lieu jeudi prochain, à 2 heures après-midi, à la salle publique de Chicoutimi.

Nous espérons qu'aucun propriétaire de fabrique ne manquera à cette assemblée où on s'occupera activement des intérêts des propriétaires de fabriques.

GRAINES FOURRAGERES

Voici le temps pour les différents cercles agricoles de prendre les commandes des cultivateurs et de faire l'achat des graines fourragères pour le printemps. Nous ne doutons pas que tous les secrétaires ont fait venir des échantillons de graines et sont en état de faire des achats avantageux.

Une assemblée des membres du cercle agricole de Chicoutimi aura lieu dimanche après la

messe à la salle publique. Le cercle comme d'habitude sera prêt à faire venir tous les grains, graines et fertilisants aux conditions les plus avantageuses possibles.

LE BILL REMÉDIATEUR DE VIANDRA-TIL LOI

La majorité favorable à la loi rémédiateur est de 18 voix au parlement et est prête à voter le bill en troisième lecture dès la semaine prochaine. Le gouvernement fait l'impossible pour que rien ne retarde et après une séance de 39 heures, vendredi matin, à 6 heures, sir Charles, que les libéraux disent vieux et hors d'âge, s'est levé et a proposé immédiatement que la chambre se forme en comité général pour les amendements au bill rémédiateur. Sir Charles qui a suivi toute la discussion, était alerte et ne paraissait nullement fatigué après deux jours et deux nuits d'insomnie. Laurier a demandé grâce et a pris tous les moyens pour retarder la formation du Comité de la Chambre.

La tactique de l'opposition consiste maintenant à faire de l'obstruction. On calcule que le parlement expire le 25 avril prochain et on veut, sur la troisième lecture du bill, étendre la discussion jusqu'au 25 avril, afin que les chambres s'ajournent sans que le vote ne soit pris. M. Laurier exerce son intelligence à trahir jusqu'au bout la cause qu'il devrait défendre.

L'été dernier, à Chicoutimi, M. Laurier s'écriait: "N'oubliez pas que si je deviens Premier-Ministre, ce sera un catholique qui sera à la tête du gouvernement à Ottawa, pour protéger vos droits."

Nous pouvons dire avec un brave cultivateur de St-Alphonse: "J'aime mieux un protestant qui se fait le protecteur de nos droits et qui rend justice à la minorité qu'un catholique qui nous refuse."

VISITEURS

Vendredi dernier, MM. Elzé Beaudet, J.-G. Scott et Jos. Girard, M. P. P. pour le Lac St-Jean, étaient en visite à Chicoutimi accompagnant le capitaine Henríguez, d'Angleterre.

Dès le matin, nos visiteurs ont exprimé leur intention de visiter les chutes électriques, nos pouvoirs d'eau et les terrains qui peuvent être disponibles pour l'établissement d'une manufacture de pulpe. M. Scott était venu à plusieurs reprises déjà l'été dernier et n'était pas allé aux chutes. Cette fois, malgré une température des plus désagréables, il a tenu à s'y rendre et à prendre des renseignements sur tout, hauteur des chutes, niveau des terrains par rapport à la voie ferrée, etc.

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CHICOUTIMI

A une session générale du Conseil Municipal du Canton de Chicoutimi au lieu ordinaire des séances du Conseil, en la salle publique du Canton de Chicoutimi, lundi, le seizième jour du mois de mars mil huit cent quatre vingt seize, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents : M. le Maire U. Gobeil et MM. les conseillers François Brasseur, Georges Tremblay, Johnny Mathis, François Blackburn, Richard Gagnon et Simon Beaulieu, formant la totalité du conseil, sous la présidence du maire.

Règlement accordant certains privilèges et exemption de taxes à MM. Joseph-Dominique Guay et Joseph Gagnon pour la construction et l'exploitation d'un chemin de fer électrique dans les limites de la municipalité du Canton de Chicoutimi.

Attendu que les Messieurs Joseph-Dominique Guay, journaliste et maire de la ville de Chicoutimi, et Joseph Gagnon marchand et conseiller de la ville de Chicoutimi, demandent au conseil municipal du canton de Chicoutimi, certains privilèges et avantages afin de permettre de construire un chemin de fer électrique en cette localité aux dits Joseph-Dominique Guay et Joseph Gagnon, représentant la compagnie électrique de Chicoutimi, corps politique et incorporé par lettres patentes sous le grand sceau de la province de Québec le seize août mil huit cent quatre vingt quinze, ou à toute compagnie qui se formera pour la construction et l'exploitation du dit chemin électrique et à laquelle les dits Joseph-Dominique Guay et Joseph Gagnon, transporteront leurs droits qui sont ceux ci-après énoncés :

Attendu qu'il est de l'intérêt de cette localité de favoriser la construction du dit chemin de fer, il est par le présent règlement statué et ordonné ce qui suit.

1o Privilège est par le présent accordé à Messieurs Joseph-Dominique Guay et Joseph Gagnon pour la dite compagnie électrique de Chicoutimi, ou à toute autre compagnie qui sera formée comme ci-dessus, d'établir, construire et exploiter dans les limites de cette municipalité une ligne de chemin de fer électrique reliant ensemble la ville de Chicoutimi, le village Bagotville, et les paroisses de Chicoutimi, St-Alphonse et St-Alexis, et d'y poser des rails, faire passer des diligences, omnibus, voitures électriques dans les chemins, rues, voies publiques dans les limites de la dite municipalité pour le transport des passagers et effets de toutes sortes. A condition toutefois que la circulation du public dans les dites voies publiques ne soit ni gênée ni entravée.

2o Ce privilège sera exclusif pour une période de dix ans, quant à ce qui concerne les chemins de fers mus par l'électricité seulement.

3o Exemption de toutes taxes, cotisations et impôts quelconques est accordée pour une période de vingt-cinq ans à compter de la complétion de ce chemin de fer dans cette municipalité et ce, tant sur les bâtisses et terrains que sur les tramways, rails, et matériel que la compagnie possédera ou exploitera dans la dite municipalité en vue de son exploitation.

4o Les travaux de construction devront être commencés dans les douze mois qui suivront la mise en vigueur du dernier des règlements soumis aux fins des présentes à la ville de Chicoutimi, aux villages de Bagotville, paroisses de Chicoutimi, St-Alphonse et St-Alexis accordant les mêmes droits de passage et privilèges dans toutes municipalités, et terminés dans le cours d'un an.

Cependant, si les promoteurs rencontrent des obstacles graves dans le délai de douze mois, celui-ci est étendu à une deuxième année pourvu que la compagnie paie une somme de cent piastres \$100.00 à ce conseil, si celui-ci l'exige, avant de commencer les travaux, dans le délai de la deuxième année.

5o Le maire et le secrétaire tréorier sont auorisés à signer le contrat à être passé entre cette municipalité et la compagnie électrique lequel contrat devra être conforme au présent règlement.

6o Le présent règlement sera publié à la manière ordinaire et soumis à l'approbation des électeurs municipaux, conformément à la loi.

Lesquels dits privilèges et avantages sont accordés aux conditions suivantes :

1o Tous les travaux nécessaires pour la construction et l'établissement des lignes du dit chemin de fer, y compris la localisation de la voie, des lisses dans les dits chemins devront être faits avec soins et suivant les règles de l'art, le tout sujet à la surveillance et à l'approbation du conseil ou de l'employé spécial chargé de ce faire par le conseil et qui sera payé aux frais des constructeurs.

2o La largeur des voies du dit chemin sera de quatre pieds et huit pouces et demi.

3o Si on se sert du système Trolley les poteaux et les fils devront être placés de la manière la plus effective pour protéger la propriété et la vie contre les accidents.

4o Les rails devront être posés sur un côté du chemin, et il ne devra pas y avoir moins de vingt-cinq pieds de chemin entre la voie et la fosse du côté opposé à la voie pour la circulation du public ; cependant dans les endroits difficiles comme les coués et les endroits où il y aura du minage et sur les culverts, la compagnie pourra, mais seulement avec l'approbation du conseil ou de l'employé spécial, réduire quelque peu la largeur.

5o Si pendant la saison d'hiver la température rend impossible l'usage des chars, la compagnie pourra se servir de sleighs au lieu de chars.

6o Après le coucher du soleil les chars devront être munis de signaux ou lumières de couleur qui devront être placés visiblement aux deux extrémités des chars.

7o Les chars devront être convenablement chauffés et éclairés suivant le besoin.

8o Le prix maximum sur les chars sera de deux centins du mille mais le premier mille sera de cinq centins ; il devra y avoir le long de la voie à chaque mille des indications indiquant les distances.

9o Les employés devront être pris dans le comté de préférence aux étrangers.

10o Les conducteurs devront porter des insignes désignant leur qualité.

11o Si en aucun temps, soit à raison de l'insolvabilité de la dite compagnie, ou à raison de la liquidation ou de la vente de ses biens en justice

ou autrement, ou à raison de la révocation de son acte d'incorporation, le dit chemin de fer cesse d'être mis en opération régulière, le conseil municipal du dit canton de Chicoutimi pourra, par résolution, révoquer la permission et les pouvoirs et privilèges conférés à la dite compagnie par le présent règlement et par le dit contrat et dans ce cas la dite compagnie ou ses ayants causes devront dans l'espace de six mois qui suivront la date de la dite résolution du conseil enlever des chemins municipaux lisses, poteaux, fils, équipement et tous appareils quelconques et remettre les dits chemins en bon état de réparation, à défaut de quoi le dit conseil enlèvera et réparera les dits chemins aux frais et dépens de la dite compagnie, lesquels poteaux, lisses, fils, équipements, chars et autres appareils quelconques resteront en possession du conseil comme gage pour l'indemniser des dépenses, pertes, dommages et intérêts à lui occasionnés en conséquence.

12o Si la dite compagnie néglige de se conformer ou contrevient à aucune des conditions ou obligations qui lui sont imposées par le présent règlement, elle encourra par là et sera passible d'une pénalité n'excédant pas dix piastres par jour chaque jour qu'elle négligera de se conformer ou qu'elle contreviendra à aucune des dites conditions ou obligations ; et la dite pénalité sera recouvrable devant la cour comme les autres amendes ou pénalités.

13o La Compagnie s'oblige de faire à ses frais l'élargissement nécessaire des chemins ou elle passera et le déplacement de toutes clôtures, constructions, même si elles sont placées sur le terrain réservé pour le chemin.

14o Partout la compagnie sera obligée de prendre les mesures nécessaires pour que les voitures simples et doubles puissent rencontrer facilement les chars électriques, le tout sous la surveillance et l'approbation du conseil ou de l'employé comme dans la clause première des conditions.

15o En tout temps après la complétion du chemin de fer électrique le conseil pourra passer des règlements réglant la vitesse des chars et pourvoyant à la sécurité publique et changer le mode d'entretien des chemins d'hiver sur et à côté de la voie et déterminer comment.

16o La neige que la compagnie enlèvera de sa voie devra être envoyée en dehors de la voie et du côté opposé au chemin réservé pour les voitures.

17o Aux endroits où la Compagnie passera sur les terrains privés, elle sera obligée d'enclorre et de faire des traverses pour les propriétaires des dits terrains. Et partout où il y en aura besoin, elle sera obligée de faire des traverses, des ponts sur les fossés et cela de manière à ne nuire en rien à la circulation du public et des particuliers.

18o En hiver, la compagnie sera obligée de ne pas embarrasser la sortie des particuliers avec la neige qu'elle enlèvera de sa voie.

19o La compagnie sera obligée de rembourser aux particuliers le prix de tout animal qui, même, s'ils sont errants sur la voie publique seront tués ou souffriront des dommages par le passage des chars.

20o Depuis la rivière du Moulin jusqu'à la ligne de la ville de Chicoutimi, la voie électrique devra suivre

le côté nord de la voie ; la compagnie est autorisée à traverser le chemin public, si la chose est nécessaire pour cela.

21o La dite Compagnie sera garante envers la dite municipalité, et la tiendra indemne de toutes réclamations ou poursuites contre elle pour dommages causés à qui que ce soit à raison des travaux de construction, l'entretien, de réparations, ou de l'exploitation du dit chemin.

22o Personne n'aura le droit de suivre la voie ferrée en hiver sous peine d'une pénalité ne devant pas être moins de une ni plus de vingt piastres, et réclamable devant tout Juge de Paix, et en été si quelque personne la suit, ce sera à ses risques et périls.

Règlement approuvé par le conseil ce seizième jour du mois de Mars mil huit cent quatre vingt seize.

(Signé) URSIN GOEIL, Maire.
E.-V. HUDON, Secrétaire Trésorier.

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CHICOUTIMI

Avis public est par le présent donné que le conseil du Canton de Chicoutimi, a, le 16 mars, courant, en séance régulière, passé un règlement intitulé : "Règlement accordant certains privilèges et exemption de taxes à MM. Joseph-Dominique Guay et Joseph Gagnon pour la construction et l'exploitation d'un chemin de fer électrique dans les limites de la municipalité du Canton de Chicoutimi" et que les électeurs municipaux de cette municipalité sont convoqués en assemblée publique, à la salle publique, dans la ville de Chicoutimi, pour mardi le 7 avril prochain, à dix heures avant-midi, pour approuver ou désapprouver ce règlement.

Donné ce seizième jour de mars 1896.
E.-V. HUDON, Secrétaire-Trésorier
Municipalité du Canton de Chicoutimi.

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CHICOUTIMI

Je soussigné, E.-V. Hudon, Sec. Trésorier du Conseil Municipal du Canton de Chicoutimi, certifie par le présent que la copie du règlement public ci-dessus est une copie conforme au règlement passé ce jour par le conseil du Canton de Chicoutimi.
E.-V. HUDON, Secrétaire-Trésorier.
Chicoutimi, 16 mars 1896.

Les Révs P. P. Trappistes

Oka, Quebec

ETABLISSEMENT RELIGIEUX ET AGRICOLE

Hotellerie pour retraitants, pensionnaires et visiteurs. Ferme modèle. Ecole d'agriculture et d'horticulture. Etalons, bêtes à cornes de races. Fromage : Port du Salut. Beurrerie. Cidrerie. Séchage de fruits et de légumes. Vin de messe et vins de table. Arbres fruitiers et d'ornement de toutes sortes en pépinière.

On demande quelques agents responsables.

S'adresser au :
Rév. P. PEPINEMSTE,
Oka, Que.

AMÉLIORATION DU HAVRE

M. J.-C. Blais, Ingénieur du département des Travaux Publics est à Chicoutimi, occupé à faire des sondages importants. Il s'agit de continuer le quai actuel vers l'Est sur une assez longue distance, afin d'atteindre un endroit où les voiliers d'outre mer pourraient venir toucher le quai; les chars se rendraient ainsi sur les quais et le transbordement se ferait directement.

Il a aussi instruction de faire des sondages au "Rocher de la Vieille", à la limite Est de la ville, pour constater si l'on pourrait faire un quai à cet endroit et le diriger vers le quai actuel de manière à former entre les deux un bassin, dans lequel les goélettes pourraient entrer, les voiliers pouvant rester en dehors. Par les sondages, on constate que même à ce temps-ci de l'année, à marée basse, la profondeur de l'eau varie de 26 à 39 pieds à tous ces endroits.

LE COMTE DE CHARLEVOIX

A-T-IL OBÉI À SON EVÊQUE

Après l'élection de Charlevoix, l'Electeur et la Patrie se sont distingués par une extrême violence de langage à l'égard de Sa Grandeur Mgr Labrecque et se sont plu à dire et à répéter que le comté de Charlevoix avait élu M. Chs Angers malgré Mgr Labrecque et surtout que M. Angers n'avait fait aucune promesse à ses électeurs, malgré le télégramme circulaire de Mgr Labrecque, l'Electeur et la Patrie répétaient avec force gros titres que M. Angers partageait les opinions de M. Laurier sur la question des écoles, voulait une enquête, voterait contre le gouvernement, etc., etc.

Une fois de plus, les événements viennent contredire les avancés de nos confrères.

M. Angers, en parlant en chambre jeudi avant le vote, a déclaré qu'il avait été élu à Charlevoix pour supporter le bill réformateur.

Le Comté de Charlevoix a donc, comme nous l'avons répété à plusieurs reprises, prétendu écouter la voix de son évêque en élisant M. Angers.

AUX CONSEILS MUNICIPAUX

Nous avons constaté avec plaisir que plusieurs secrétaires de conseils municipaux se sont empressés de faire l'acquisition du Code municipal de Mathieu, suivant notre recommandation et quelques-uns d'entre eux ont exprimé toute leur satisfaction. Il y a eu de puis 1890 à 1894 des changements importants dans la loi municipale et il était important de se renseigner. Le fait est qu'en droit municipal, on n'est jamais trop bien renseigné.

Nous attirons l'attention des conseils municipaux sur un jugement rendu dans une cause de Charbonneau vs Bastien en Cour Supérieure et en Cour de Révision. En vertu de cette décision, il y a une réforme importante à opérer dans nos affaires municipales. Actuellement, le procès-verbal d'une séance se signe « la séance suivante, seulement après approbation par le conseil. Ceci n'est pas correct. Immédiatement après une séance du conseil, disons le lendemain, le secrétaire doit dresser le procès-verbal et le maire doit le signer immédiatement afin de le constituer officiel. Il y a même droit à mandamus contre le maire, s'il refuse de signer tel procès-verbal. La lecture du

procès-verbal au conseil a pour but de faire rectifier les erreurs, s'il y en a.

La raison de cette décision, c'est que le secrétaire doit être en état de délivrer des copies officielles des délibérations du conseil à après chaque séance, si on lui en fait la demande.

— COMPAGNIES —

D'ASSURANCES

PUISSANTES SUR LE FEU ET LA VIE

Liverpool London & Globe

Royal d'Angleterre

Vie Equitable

ET AUSSI—
PIANOS, HARMONIUM,
LAVIGNE

JOS.-ED SAVARD,
AGENT.

AVIS PUBLIC

Avis public est donné que les dettes actives de feu le docteur J.-A. Matte seront vendues à l'encher publique au bureau d'enregistrement de Roberval, le onze Mars prochain, à dix heures du matin, en vertu d'une ordonnance du H. Honorable J.-A. Gagné, J. C. S. en date de ce jour, ce 14 Février 1896,
L.-A. LANGLAIS,
Procureur de Madame MATTE



COMMENCANT JEUDI, le 2 Janvier 1896 les trains voyageurs commenceront à circuler.

DEPART DE CHICOUTIMI

POUR ROBERVAL ET QUÉBEC

6.00 A. M.—Mardi et Samedi arrivant à Roberval à 9.50 A. M. et à Québec à 8.05 P. M.

DEPART DE ROBERVAL

5.00 P. M.—Pour Chicoutimi Lundi, et Jeudi arrivant à 9.10 P. M.

8.00 A. M.—Pour Québec, Mardi et Samedi, y arrivant à 8.05 P. M.

20 MINUTES au lac Edouard pour prendre le lunch.

Le fret ne sera pas reçu à Québec après 5 heures M.

Excellentes terres à vendre par le Gouvernement dans la vallée du Lac St-Jean à des prix nominaux.

Le chemin de fer transportera les nouveaux colons et leurs familles, et une quantité limitée de leurs effets de ménage GRATIS.

Avantages spéciaux offerts à ceux qui établissent des moulins ou autres industries.

Pour renseignements au sujet des prix pour les passagers et pour le fret, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, au Terminus, rue St-André à ALEXANDRE HARDY, agent général pour les passages et le fret.

J.-G. SCOTT.

Secrétaire et Gérant

Québec 28 Décembre 1895.

PROPRIÉTÉ PROVENANT DE LA

SUCCESSION DONAT BRASSARD

BON POSTE DE COMMERCE

A VENDRE

RIVIERE-AU-SABLE

Comprenant : Magasin, ainsi que maison, hangar et dépendances.

LE MEILLEUR POSTE D'AFFAIRES DE L'ENDROIT

La propriété comprend à peu près 150 acres de terre faisant partie des lots 22 et 23 du cadastre officiel de St-Dominique de Jonquières.

Le tout près de l'Eglise, et dans le centre de la paroisse.

Conditions faciles.—L'acquéreur vendra le tout ou une partie.

S'adresser à

ANTOINE GUILBAULT,

Acquéreur

65 rue St-Louis.

Québec.

Où à M. LUDWIG ALAIN

LE SAINDOUX
N'Y EST PLUS.

C'est précisément parce qu'il n'y a pas de saindoux dedans que la COTTOLENE, la nouvelle graisse de cuisine, est si extraordinairement populaire auprès des ménagères. La COTTOLENE EST PURE, DÉLICATE, SAVOUREUSE ET saine.

Elle est exempte de l'odeur désagréable inhérente au saindoux.

En vente, chez tous les épiciers, en saux de 3 et 5 livres. Fabriquée seulement par



The N.K. Fairbank Company,
Rues Wellington et
Anne, Montréal.

P. COLOZZA

LE PLUS BEL ASSORTIMENT

DE LA VILLE POUR

CADEAUX DES FÊTES DE NOËL ET DE L'AN

On trouvera toujours à ce magasin un assortiment complet de bijouteries, montres, horloges, argenteries etc

P. COLOZZA

RUE RACINE

Confiserie Hamel

Bonbons, 10 cts la livre ou 3 livres pour 25 cts. Peppermint 15 cts.

CHOCOLAT

Biscuits au vin 8 cts et autres biscuits jusqu'à 25 cts la livre.

PATISSERIES

BONBONNIERES,

JOUETS D'ENFANTS

CORNETS, POUPÉES, etc.

LIQUEURS DOUCES

Prix défiant toute compétition.

— ET —
F. KIROUACK & FILS
FARINES POISSONS

NOUVEAU CONFISEUR

(o)

M. Georges Vézina, ancien Boulanger, désire informer le public de Chicoutimi qu'il vient d'ouvrir magasin comme confiseur et qu'il est en état de donner la plus grande satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Cartes d'Affaires

ARCHITECTE

JOS.-P. OUELLET

ARCHITECTE et Evalueur,
51 Rue de la Fabrique, Près de
Hôtel-de-Ville Québec.

AVOCATS

BELLEY & RIVARD

L.-G. BELLEY, L. L. B. et M. P.
ADJ. RIVARD, L. L. B.

AVOCATS. Bureau : Rue Racine, Chicoutimi. Suivent tous les jours le terme d'Hébertville.
15 sept. 92

L. ALAIN, L. L. B.

AVOCAT. Bureau : en face du
Bureau de Poste, Rue Racine,
Chicoutimi.
1 janv. 93.

NOTAIRE

DAVID MALTAIS

NOTAIRE. Actes de vente, transports, prêts obligations, etc. Bureau Banque Nationale.

MEDECINS

J.-A. HAMEL

GRADUÉ de l'Université McGill
Montréal.

Pratique la médecine et les accouchements.

Bureau : Bloc de M. Colozza, orfèvre
RUE RACINE

L.-E. BEAUCHAMP

MÉDECIN. Consultations de 9
hrs a. m. à 4 hrs p. m. Rue
Racine, Chicoutimi.
18 août 92:

ADELARD RIVERIN

Bureau : chez M. Boly & Claveau,
Rue Racine, Chicoutimi.
20 avril 1895. Téléphone 30

CHARRONS

LOUIS BOUCHARD

CHARRON, Chicoutimi. Spécialité : Voitures de toutes sortes

PIERRE BOUCHARD

CHARRON, Rue Ste-Anne, Chicoutimi. Voitures de toutes espèces et à bien bon marché. Conditions avantageuses.

MEDECIN VETERINAIRE

T.-R. DUCHENE

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE.
Gradué et médaillé à l'Ecole vétérinaire de Québec
Traitera toutes les maladies des
maux domestiques et les opérations
chez la science vétérinaire Bureau
chez M. Thomas Lamarre, Rue Racine,
Chicoutimi:

NOTES LOCALES

CONSEIL DE VILLE

Il y aura ce soir a-ssemblée spéciale du conseil de ville. L'avis de convocation mentionne ;

1o Règlement concernant la compagnie de Sapeurs-Pompiers.

2o Règlement pour séances générales du Conseil.

3o Comptes du mois.

4o Rapport du maire relativement au wagon pour boyaux.

5o Rapport du Comité spécial chargé de s'entendre avec MM. Côté, Boivin & Cie pour le terrain nécessaire à la construction d'un entrepôt.

PERSONNELS

M. J.-H. Cummins, de St-Felicien, est à Chicoutimi.

M. Johnny Gauthier de St-Jérôme était ici vendredi dernier en vue de prendre maison de pension chez Mme Octave Tremblay.

M. Jos Neron, d'Hébertville, prendra aussi maison de pension à Chicoutimi, paraît-il.

Le Rév. M. Roberge, curé de St-Alexis, était à Chicoutimi mardi.

M. Gingras de la maison Frost & Wood était ici la semaine dernière.

MM. O. Côté et Elzéar Boivin sont aussi venus passer la journée de mardi ici, pour surveiller la construction de leur entrepôt.

Les travaux sont poussés avec la plus grande activité et on espère placer la glace la semaine prochaine. On calcule que le compartiment froid exigera 1,000 blocs ordinaires de glace. La glacière seule coûtera au-dessus de mille piastres.

MM. Côté & Boivin sont à prendre des mesures pour recevoir à l'été un changement de sel d'Europe, par voilier et sauver par là au marchand de détail et au consommateur tout le fret jusqu'à Québec, transbordement, etc.

AUX ABONNES DE L'AQUEDUC

Il est possible que l'eau soit enlevée demain à 10 heures dans le Quartier Est ; prière de faire provision d'eau. On constate depuis quelque temps une véritable inondation dans le rez-de-chaussée de la maison de M. Benjamin Levesque et on ignore si cette eau vient du sol ou de l'aqueduc. En fermant la conduite à la côte Bossé, on pourra s'en assurer très facilement et prendre les mesures pour remédier au mal, si l'aqueduc en est cause.

AU BON-PASTEUR

La soirée dramatique et musicale de vendredi dernier, au Couvent du Bon-Pasteur, a été la mieux réussie peut-être qui ait été donnée dans cette institution depuis nombre d'années, et ce n'est pas peu dire.

"L'Ermite de la Montagne" drame tragi-comique en trois actes, a été rendu au parfait ainsi qu'une gentille saynète de Guyot "Les Oiseaux".

L'auditoire n'a pas ménagé ses applaudissements.

On remarquait à la soirée M. le Grand-Vicaire Belley, le Rev. M. Huard et plusieurs autres membres du clergé, l'hon. Juge Gagné, MM. Elzéar Beaudet, J.-G. Scott, Jos. Girard etc.

NOTRE BRIGADE DE FEU

Samedi soir, une compagnie de sapeurs-pompiers a été organisée à la salle du Conseil, sous la présidence du maire, tel que voulu par le règlement. Vingt-huit jeunes gens ont signé

leur engagement, après lecture du règlement du conseil. Cependant on n'a pas procédé aux élections. Il a été décidé de faire quelques exercices auparavant afin de connaître la valeur des hommes et des services qu'ils peuvent rendre.

M. P.-A. Guay a été invité par les Sapeurs à les commander aux exercices préliminaires ; la première sortie a été fixée à dimanche après-midi, M. le Grand Vicaire Belley, permettant ces exercices le dimanche, vu l'impossibilité de les faire la semaine.

M. Simon Lapointe, Etudiant en droit, a été élu unanimement secrétaire de la Compagnie.

Malgré une tempête excessive et un froid des plus violents, tous nos sapeurs étaient rendus à leur poste, à deux heures dimanche après-midi. L'exercice a eu lieu aux hydrants chez M. P. Colozza et chez M. A.-C. Blais.

Les quatre vannes de décharge qui sont ouvertes en partie, n'avaient pas été fermées et malgré cela l'eau a été lancée avec beaucoup de force.

Au retour, nos sapeurs l'ont paru bel. Les deux voitures chargées de boyaux et autres appareils descendaient la côte Bossé au trot, vu leur charge excessive, dans les deux voies ; un particulier venait à leur rencontre et a gardé le milieu de l'une des voies, ne se rendant pas compte probablement du danger qu'il faisait courir. Au dernier moment, cette voiture des boyaux conduite par M. Gédéon Tremblay et qu'il était impossible d'arrêter dans la côte a pu laisser ce chemin et passer dans la même voie en avant de l'autre voiture aussi surchargée de boyaux et tout cela au grand trot. A ce moment, la voiture de devant s'est effondrée et tout ce qu'elle contenait, y compris une douzaine de sapeurs, a passé sous la deuxième voiture. Heureusement personne n'a souffert de blessures, et c'est absolument miraculeux.

Au mois de mai, notre organisation sera complète. MM. Louis et Pierre Bouchard viennent de prendre le contrat pour la construction d'un wagon pour les boyaux et réparation du fuselage actuel au prix de \$130. Les prix demandés à Toronto pour la même voiture sont de \$300 à \$350. La voiture devra être prête pour les premiers jours de mai.

A ST-PRIME

Lundi matin, le 16 courant, à St-Prime Lac St-Jean, a été chanté un service solennel pour le repos de l'âme du Rev. M. Elz. Auclair, décédé à St-Urbain, Charlevoix, le 4 courant. Il était arrivé à St-Prime comme premier curé en Octobre 1871. En 1880 il était nommé curé de St-Urbain, par Monseigneur Racine.

Le service a été chanté par le Rev. M. F.-X. Delage V. F., curé à Chambord.

Le Rev. M. E. Hervieux, vicaire à Roberval, faisait l'office de diacre, et le Rev. M. Jos Savard, vicaire à St-Felicien, celui de sous-diacre.

Le Rev. M. J. Lizotte, curé à Roberval, a fait l'absoute. Le chœur de l'orgue, sous l'habile direction de M. Paul Marcoux, organiste de la paroisse, s'est très bien acquitté de la partie musicale. Le cantique "La cloche tinte", chanté par M. Arthur Simard a été admiré. Les anciens paroissiens du regrettable défunt assistaient en foule à ce service. Leur présence était un témoignage de leur reconnaissance pour celui dont le zèle et le dévouement

avaient fait leur administration pendant qu'il avait été leur curé.

TEMPERATURE

Lundi et mardi, froid des plus vifs, 28 et 30 degrés paraît-il.

Aujourd'hui, il fait très doux et nous sommes évidemment à la veille du dégel.

SERVICE ANNIVERSAIRE

Lundi matin, au lieu à la cathédrale, le service anniversaire du jeune Lorenzo Savard, fils de M. Edouard Savard, Insp. cteur d'écoles. Les élèves du Séminaire, du Couvent et de nos écoles assistaient tous.

L'HOTEL MARTIN

Il est rumeur depuis hier en ville que l'Hotel Martin a changé de mains et que M. P.-A. Guay en prendra sous sa possession.

Cette rumeur est pour le moins prématurée. Il est bien question de changement, mais M. Martin n'a pas encore accepté les offres qui lui sont faites. Au cas où il accepterait, M. Martin et ses fils se lanceraient dans une fort belle entreprise.

BOUEES

Le contrat pour le posage et l'entretien des bouées pendant la saison prochaine vient d'être accordé à M. Wm. Warren.

OUVRAGE

Vingt-cinq hommes sont actuellement employés à la construction de l'entrepôt et un quinzaine aux travaux que la Compagnie électrique fait faire. C'est autant d'ouvrage pour notre cause ouvrière.

A STE-ANNE

On nous apprend que M. Joseph Tremblay, (Petit), père de M. L.-N. Tremblay, de Ste-Anne, est gravement malade.

M. L.-N. Tremblay a fait dernièrement l'acquisition de la propriété de son père et y a transporté le bureau de poste.

BARDEAU DE CEDRE

On demande 40,000 bardeau de cèdre.

S'adresser à

IS. MORIN.

TERRE A VENDRE

Un magnifique établissement de culture, contenant 160 acres de terre sans perte, avec maison grange et étable, situé dans un très bon endroit.

Conditions faciles,

S'adresser à

MME VVE LOUIS TREMBLAY, 4 mois. St-Alexis.

A VENDRE

2,000 bottes de foin pressé, au détail.

S'adresser à

J.-D. GUAY.

DECES

A la Malbaie, est décédé la semaine dernière, à l'âge de 60 ans, M. Hippolyte Brassard, agent d'assurance.

Le défunt était frère de MM. Onésime et Joseph Brassard et l'oncle de M. Donat Brassard de Jonquières ; il était bien connu dans notre comté.

TERRE A VENDRE

240 acres de terre, première qualité, dont environ 200 acres en culture, située à 1 1/2 mille de la ville, du côté de chemin de fer et du bateau à vapeur ; bien bâtie, maison et dépendances. La terre pouvant donner deux bons établissements. Le sousigné vendra, à des conditions faciles, la moitié comme le tout.

Pour informations, s'adresser à MÉRON TREMBLAY Chicoutimi 19 Décembre 1895 6 ms.

A VENDRE

Trois terres pouvant former chacune séparément un bel établissement pour un cultivateur, bien bâties, avec ou sans roulement, au goût de l'acheteur.

Situées aux Terres-Rompues, Ste-Anne.

A bonnes conditions.

S'adresser à

MME VVE THOMAS VILLENEUVE ou à ses fils

St-Anne.

4 mois, 20 mars 1896.

ENCOURAGEZ

— LES —

INSTITUTIONS

NATIONALES

La Compagnie d'Assurance MUTUELLE

CONTRE LE FEU De Rimouski, Témiscouata et Kamouraska

Cette Compagnie a un surplus considérable et qui augmente régulièrement depuis plusieurs années ; elle assure à des taux plus bas que les

Compagnies anglaises

Les réclamations sont réglées librement et promptement

A.-P. SIMARD,

Agent général.

ALBERT BEAULIEU,

Agent local pour le comté de Chic.

1 an, — 1 fév. 96.

AGENCE GENERALE

British And Mercantile Insurance Company

ACTIF \$58,998,248

CAPITAL PAYE £300,000

The Imperial Insurance Co.

The Travelers Insurance Co

La plus grande Compagnie DU MONDE CONTRE LES ACCIDENTS

ACTIF

PASSIF

16,014,000

13,808,000

Surplus 2,206,000

Paie les réclamations sans retard

La société de Prêts et Placements de Montréal

ARGENT A PRETER. SUR GARANTIES HYPOTHECAIRES

On demande des actionnaires

Succursale à Chicoutimi

Ces compagnies offrent au public une sécurité absolue contre tout incendie, quelque dévastateur qu'il soit,

S'ADRESSER A

Ed. LEMIEUX, AGENT GENERAL

En Face de la Banque Nationale Chic.

M. Lemieux continuera à écouler son stock au même endroit, et vaillant continuer le commerce, sacrifiera ce qui lui reste.

LE COIFFEUR MACABRE

Dans un salon de coiffure :

Consoles de marbre couvertes de scintillants, flacons et de brosses tapées. Aux murs quelques tableaux : la Nymphé aux dents de neige, la fée Cosmilor, recueillant ses parfums dans la montagne, etc.

Après avoir subitement assujéti le peignoir et fait jouer la crémière du fauteuil, l'ambidextre artiste, tout en faisant cliqueter gracieusement ses ciseaux sonores, exécute autour du patient une petite danse assez polynésienne.

Cette mise en train terminée, il devient plus calme, et caresse respectueusement de son poigne d'écaillé le crâne du gentleman.

—Pas trop courts par devant, n'est-ce pas, monsieur ?

—Non, entre les deux.....

—Et par derrière ?

—A la Bourget.

—Très bien, (changeant de ciseaux), Vilain temps, aujourd'hui, n'est-ce pas ? Il fait une boue.....

—Atroce.

—Monsieur a parcouru les journaux, ce matin ?

—A peine.....

—Encore un crime. Vraiment, c'est une série..... Une femme gaillarde, une très jolie femme, m'a-t-on dit, tuée en plein jour ! Et par qui ! Vous ne le devinez pas..... Par un coiffeur !

—A lous donc !

—Authentique ! Le misérable avait observé, paraît-il, qu'elle mettait ses bijoux dans un chiffonnier. Hier, il est venu comme de coutume pour l'onuler. Quand elle a été décoiffée, il l'a baillonnée avec ses propres cheveux (qu'elle avait superbés) ; puis, se ruant sur elle comme un sauvage, il lui a ouvert la ventre avec ses ciseaux....

—Aie ?

—Je vous ai fait mal ?

—Non, non, je disais : aie.....

—Ah ! très bien... Oui, il lui a ouvert le ventre avec des ciseaux... Ça manque un peu d'élégance n'est-ce pas ? Voyant qu'elle respirait encore, il lui a déchiré les veines du bras et taillé la gorge avec une lime à ongles... puis, il lui a vidé un litre d'eau de Cologne dans le gosier... Enfin...

—Assez ! Assez ! Assez ! C'est horrible, ce que vous me racontez là ! Vous me faites d'esser les cheveux sur la tête.

—J'en suis ravi !

—Comment, vous en êtes ravi !

—Certainement : les cheveux de monsieur sont tellement tendres qu'il m'est presque impossible de m'en rendre maître. S'ils veulent bien avoir la complaisance de se dresser un peu tout ira pour le mieux, et alors, je pourrai les couper sans difficulté.

A QUOI SERT UN SIGNE DE CROIX

Dans la dernière guerre des Etats Unis, le jour du fameux combat de Bull-Run, le général Smith arrivait trop tard avec sa division pour savoir quel était le signe de passe ou mot d'ordre. Provoquant que s'il avançait, il essierait le feu de son parti, il demanda un homme de bonne volonté qui fut prêt à sacrifier sa vie.

Un jeune homme sortit des rangs. —Vous allez être tué ! —Oui mon général, —Smith écrivit sur un morceau de papier ; "Envoyez-moi le signe, général Smith." Puis il donna ce billet

au soldat. Il se disait que, le messenger tué, on trouverait ce billet important. Le jeune homme part, il approche des avant-postes. —Qui vive ? —Ami ! Donne le signe ? —Il avance sans rien dire ; tous les fusils se dirigent vers lui.

Il fait rapidement le signe de la croix, et lève la main droite vers le ciel. A l'instant, tous les fusils se relâchent. Le signe que le soldat venait de faire pour se recommander à Dieu était juste celui que Beauregard, général catholique, avait donné le matin à son armée.

POUR RIRE

Gaibollard rentre chez lui de fort mauvaise humeur.

—Qu'as-tu donc, interroge Mme Gaibollard.

—Oh !.....je viens de la Bourse.

—Eh bien !

—Je me suis fait étriller !

—Quand je te disais que tu n'étais qu'une âne !

—Ecoutons Verplumot :

—La femme est un redoutable problème. Vous en rencontrez deux et vous en remarquez une ; vous l'épousez. Eh bien, c'est juste celui qui sera le malheur de votre vie. Vous auriez choisi l'autre... c'eût été exactement la même chose !

—Vous vous négligez vraiment trop, mon pauvre ami ; vos chaussures sont d'un délabré.

—Que voulez-vous ? Economie forcée : des souliers neufs, ça dure un rien de temps, tandis que, des souliers usés, on n'en voit plus la fin.

CHOIX DE GRAINES
WILLIAM EWING & CIE

MARCHANDS DE GRAINES
142 rue McGill . . . Montréal.

NOUVEAUTÉS en fait de graines de jardin et de fleurs
GRAINES VÉGÉTALES de toutes sortes pour jardins et fermes.

GRAINE DE MIL—choisissez la Province de Québec, notre marque spéciale.

GRAINES DE TREFLE et GRAINES POUR PATURAGE des plus belles variétés.

GRAINES DE SEMENCE DE CÉRÉALES. Une attention spéciale est donnée aux variétés nouvelles et améliorées.

BLÉ D'INDE POUR ENSILAGE.—L'assortiment le plus complet en Canada de Blé d'Inde pour ensilage féveroles, graine de tournesol et plantes fourragères.

POMPES Insecticides et Fongicides.
La farine pour les veaux, de EWING

PAIN DE LIN MOULU

Nous donnerons des prix modérés précieux sur application.

Veuillez nous

DONNER VOTRE ADRESSE

de suite et nous vous mellerons gratis une copie de notre

CATALOGUE ILLUSTRÉE

Correspondance demandées.

TERRE A VENDRE

240 acres de terre, première qualité, dont environ 200 acres en culture, située à 15 milles de la ville, du détroit de chemin de fer et du bateau à vapeur ; bien bâtie, maison et dépendances. La terre pouvant donner deux bons établissements. Le soussigné vendra, à des conditions faciles, la moitié comme le tout.

Pour informations. S'adresser à
MÉRON TREMBLAY
Chicoutimi 19 Décembre 1895 6 ms.

Pour les malades

VINS PURS

Liqueurs

Choisies

Remèdes

Brevetés

BANDES POUR RUPTURES

AUSI

Parfums, articles de toilette

Graines de fleurs

Et de champs

Pharmacie Hamel

RUE RACINE

Consultations médicales

gratuites.

1 janv 95. 15, avril 95-

AVIS PUBLIC

Avis est donné par le soussigné aux débiteurs de Ernest Desbiens, failli, de St-Bruno, Lac St-Jean que le soussigné a acheté les créances dues au dit Ernest Desbiens, et cela en vertu d'un acte de vente passé le trente décembre, mil huit cent quatre-vingt-quinze, par Mess Paradis, & Jobin, procureur dûment nommé à la faillite du dit Desbiens, lequel acte est maintenant déposé au bureau du Protocotaire du district de Chicoutimi.

Avis est donné par le soussigné qu'il a acheté toutes les créances dues à Wilfrid Perron, de la ville de Chicoutimi, failli, en vertu d'un acte de date du douze novembre, mil huit cent quatre-vingt-quinze, passé par M. Orlas Jobin, curateur dûment nommé à la faillite du dit Perron, lequel acte est déposé au bureau du Protocotaire du district de Chicoutimi.

Chicoutimi, 10 février 1896.
URSIN GODELL.
Par L. G. BELLIN, Proc.

IMPORTATIONS DIRECTES

—DE—

MONTRES,
HORLOGES FRANÇAISES

BIJOUTERIES EN OR,
ARTICLES DE FANTAISIE

EVANTAILS,
ENTOUCAS,
CANNES,
FOUETS,

ON ACHETE LES PERLES
D'EAU DOUCE

G. SEIFERT

34, RUE DE LA FABRIQUE

IMMENSE AVANTAGE

PROFITEZ-EN !!

ALLEZ TOUS EN FOULE

ACHETER AU MAGASIN GÉNÉRAL DU

BON MARCHÉ

PAR EXCELLENCE TENU

—PAR—

P.-H. BOILY
MARCHAND, RUE RACINE

E.-V. HUDON

AGENTS DES COMPAGNIES
D'ASSURANCES QUEEN ET
PHENIX

Célèbres machines à coudre New-Raymond et Standard Américain pour tailleur et cordonnier.

Aiguilles pour toutes les machines à coudre des différentes manufactures.

Moulin à battre, séparateur et nettoyeur Jeffrey et Frères ; le plus amélioré ; à 1 an, 2 ans et 3 ans de crédit.

Semoir à patates.
Scies rondes pour bois de corde et de chauffage.

E.-V. HUDON,
Rivière du Moulin,
Chicoutimi

PRICE BROTHERS COMPANY

MARCHANDS DE BOIS

MOULINS A SCIE SUR LE
"SAGUENAY"

A CHICOUTIMI,
A BAILLÉ DES HAIES !
A ST-ETIENNE.

ABERGERONNES
SAULT-AU-COCHON

MAISON A VENDRE

Cette maison, située à quelques pas de la voie ferrée, sur la rue Racine, étant un excellent poste de commerce, occupée jusqu'ici par M. Wilfrid Perron, avec l'emplacement, hangars, etc.

Grandeur 40 x 30 pieds.
Excellente occasion pour quelqu'un qui a besoin d'un bon poste.

S'adresser à
TREFLESIMARD,
Rang St-Jean Baptiste,
Chicoutimi, 31 Oct. 1895.—4ms

J.-A. VAILLANCOURT

MARCHAND

Commissionnaire de provisions

333 ET 335
RUE DES COMMISSAIRES
MONTREAL.

BEURRE, FROMAGE ET OEUFS placés aux prix les plus avantageux.

Attention spéciale donnée aux Consignations de Beurre et de Fromage.

AVANCES LIBÉRALES SUR CONSIGNATIONS

Tinettes en belle épave blanche 30, 50, 70 lbs.

Fournitures pour Fromageries.

Spécialité de Tinettes pour Beurreries.

LES MEILLEURS SELS ANGLAIS "HIGGINS" ET "ASHTON" POUR BEURRERIES

Sollicite la consignation et toutes sortes de produits agricoles.

MACHINE

MOUDRE LE GRAIN

S. VESSOT & Cie

Capacité à l'heure

Mue par un cheval 4 à 8 minot

" " deux chevaux 6 à 12

" " quatre " 10 à 12

par eau ou vapeur.

8 à 12 forces 25 à 40

12 à 15 forces 30 à 60

Demandez listes des prix etc.

Renseignements fournis sur demande.

P.-E. HUDON, Hébertville

Agent.

Comtés Chicoutimi & Lac St-Jean

FANILLETON No 7

LES IDOLES

V

LE SECRET DE DIEU.

—A quel moment commence le rôle du prêtre....A quelle minute précise est-il obligé de m'écouter, sans avoir la faculté de se souvenir ou tout au moins d'user de mes aveux ?

—Vous allez vous agenouiller, dit l'abbé Sulpice, puis vous ferez le signe de la croix.

Rat-de-Cave s'agenouilla et se signa.

—Récitez le *Confiteor*, maintenant.

Rat-de-Cave s'en souvenant assez pour ne point oublier un grand nombre de mots.

Il dit rapidement la prière indiquée par le prêtre, puis s'arrêta.

L'abbé Sulpice reprit.

—Il ne vous reste plus qu'à dire : *Mon père, bénissez-moi, parce que j'ai péché !*....

Un frémissement parcourut tout le corps de Rat-de-Cave ; il se remit vite et répéta, d'une voix sourde :

—Mon père, bénissez-moi, parce que j'ai péché !

—Parlez dit le prêtre, d'un accent plein d'unction et de miséricorde ; parlez ! De cette minute suprême, ce n'est plus moi qui vous écoute, mais le Christ, votre juge et le mien... Avouez les fautes qui gonflent votre cœur, déchargez le fardeau de votre conscience... En vous quittant, je ne me souviendrai plus ;....en vous quittant, je vous appellerez mon frère, et vous pourrez compter sur mon silence, comme je compte sur l'éternité de mon Dieu !...

Une seconde fois, l'accent de cette voix si paternelle, si douce, toucha le misérable ; mais il triompha rapidement de cette impression, et reprit d'une façon hachée, scandée :

—Mon père, à vos pieds... devant Dieu... sous le sceau terrible de la confession, que vous ne pouvez trahir sans être sacrilège... j'avoue que cette nuit j'ai volé une somme de cent mille francs !

—Ah ! malheureux ! fit le prêtre ; vous resterez....

—Ce n'est pas tout... L'homme que je dépouillais a entendu du bruit....il est venu, j'ai frappé !....

—Vous l'avez tué ?

—Je l'ai tué !...

—Mon Dieu ! mon Dieu ! faite miséricorde à cette âme ! fit Sulpice ; recevez la victime dans votre sein, Seigneur....Soyez clément pour qui est entré si vite et d'une façon si cruelle dans la mort qu'il n'attendait pas....Pitié ! Pitié !

Un sanglot souleva la poitrine du prêtre.

—Il me reste quelque chose à vous apprendre....reprit Rat de Cave, dont la voix devint rauque.

—Quoi donc, encore, mon Dieu ?

—Le nom de l'assassin.

—Il s'appelle ?

—Il s'appelle ?

—Antonin Pomereul.....

La foudre, tombant aux pieds de l'abbé Sulpice, l'eût moins épouvanté que cette révélation.

Il lui sembla que son cœur se brisait dans sa poitrine.

Un brouillard flotta devant ses yeux. Il se leva, étendit les bras en croix et tomba de toute sa hauteur sur le plancher, la face contre terre.

Rat de Cave restait debout et regardait.

Sulpice souffrait son agonie comme le Sauveur endura la sienne. Il restait là couché, aplati en quelque sorte sur le sol, et il se souvint qu'un autre jour, il s'était prosterné de la sorte, à l'heure où il renonçait au monde, à ses passions, à ses convoitises, le jour où il mourait pour revivre, le jour où il prononçait ses vœux.

Il mesura l'étendue de son devoir avec épouvante. Le fils et le prêtre soutinrent un horrible combat.

Le fils savait que l'assassin de son père bien-aimé était là, chargé des dépouilles, couvert du sang de sa victime ; le prêtre n'avait plus le droit de se rappeler une fois ce seuil franchi.

Quoi ! son devoir inexorable allait jusqu'à l'empêcher, au sortir de cette maison maudite, de désigner le coupable à la justice, de le traîner, pantelant, sous le glaive de la loi.....

Non par esprit de vengeance, mais l'intérêt même de la société outragée, il lui était interdit de crier :

—Arrêtez ce monstre !

Oui, tout cela lui était défendu....

Un homme, ajoutant un horrible et sacrilège comédie à un drame épouvantable, venait de s'armer du secret de la confession pour s'assurer de l'impunité, et cette impunité lui était assurée....Sulpice était muet pour la justice, Sulpice était obligé d'oublier jusqu'à la voix de cet homme, et s'il passait jamais près de lui, de feindre de ne point le connaître.

Pendant plus d'une heure, Sulpice resta demi-mort, plongé dans une agonie dont le corps se refusait à sortir.

L'âme seule veillait et, déchirée, saignante, répétant dans son martyre :

—Que votre volonté soit faite et non pas la mienne !

Pendant ce temps, Fleur d'Echafaud s'était jeté sur son lit et dormait.

Rat de Cave, assis sur la table, sans s'inquiéter désormais d'être reconnu par le prêtre, attendait que celui-ci retrouvât la force de se lever.

L'abbé Sulpice se redressa d'abord sur les genoux pour essayer ses forces, puis, s'appuyant contre la cheminée, il parvint à se tenir debout.

Ce fut alors que la figure de Rat de Cave frappa sa vue, éclairée qu'elle était par la bougie.

Rat de Cave avait arraché son foulard et quitté son paletot d'emprunt.

Il portait alors une blouse bleue ouverte sur la poitrine, et l'expression cruelle et bestiale de son visage ressortait dans toute sa laideur.

L'abbé Sulpice crut se tromper et s'avança de deux pas.

—C'est bien moi, allez ! dit l'assassin, Jean Machû, qui vous demandai, une nuit, l'hospitalité, dans les environs de Brest....

—Ah ! fit le prêtre ; est-ce là ce que tu me promiss dans cette soirée terrible ! N'aurais-tu pas acheté ton salut au prix de mon silence, et ne devais-tu te retrouver que couvert du sang de mon père....

L'abbé Sulpice semblait retrouver quelque énergie physique ; il ajouta :

Quoi que tu aies fait ! quoi que je sache, tu as droit à ma discrétion... laisse-moi sortir.

—Pas encore, répondit Rat-de-Cave.

—N'ajoute pas une inutile cruauté à tes crimes...laisse-moi regagné l'hôtel.....Je me dis, vois-tu, que la victime palpite peut-être encore.... que dans la rapidité du meurtre tu peux t'être trompé et avoir pris l'évanouissement pour la mort....Laisse-moi partir, Jean Machû ! il me semble que la voix expirante de mon père m'appelle....

—Il est bien mort ! répéta Rat-de-Cave.

—Eh bien ! s'il n'est plus si l'âme a quitté cette enveloppe chérie, ma place est à son chevet, sinon pour le sauver, du moins pour faire la veillée près de son cadavre....

Je suis prêtre ! je me tairai ! Mais je sais homme et je souffre ! je suis fils et je pleure ! Tu m'as ravi tout ce que j'aurais le plus en ce monde, et je te prie.....Vois-tu, si misérable que tu sois, tu as eu un père, une mère ! tu as aimé quelqu'un..... Avant de tuer pour de l'argent, tu as été bon peut-être.... Jean Machû, laisse-moi partir.....

—Cela ne se peut pas ! répondit Rat-de-Cave ; si j'y consentais, mon complice s'y opposerait.

L'abbé joignit les mains pour une supplication ardente.

Prière inutile ! Il le comprit.....Alors, par un de ces miracles de l'apostolat, que comprendront les cœurs d'apôtres, Sulpice imposa soudain silence à sa douleur ; l'homme essuya les larmes baignant son visage, et le prêtre, tort d'une force surhumaine, se retrouva prêt pour une autre lutte.

—Jean, dit-il, si je dois passer avec toi quelques heures de cette nuit terrible, tu me permets du moins de les employer suivant ma volonté.

L'assassin baissa la tête en signe d'assentiment.

—Je te parlerai du passé, reprit Sulpice, je t'en parlerai sans t'adresser de reproches, et seulement comme on rappelle un lointain souvenir....

Il y a sept ans de cela, j'avais fait un pèlerinage en Bretagne et je me reposais au bord de la mer, dans une cabane de pauvres gens, des fatigues de ma mission, en même temps que je préparais un travail sérieux pour l'hiver suivant... Une nuit, nuit d'orage comme il en survient dans les anses de l'Armorique, hérissées de falaises et envahies par les flots je venais et j'écrivais, quand un coup sec fut frappé au volet de ma maison. Je courus ouvrir.....Un homme, à peine vêtu d'un pantalon de toile, ruisselant d'eau, se jeta dans la cabane, en ferma la porte avec violence, et se plaça devant, comme s'il redoutait de se voir chassé de sa demeure. Le vent soufflait avec furie, le bruit du tonnerre éclatait sourd et continu ; les vagues montant affolées à l'assaut des roches, grondaient avec un bruit formidable... En vérité, c'était une horrible nuit.

Jean Machû, dit Rat-de-Cave, serra ses deux poings crispés puis laissa tomber ses mains sur ses genoux.

—L'homme qui venait de pénétrer chez-moi, reprit le prêtre, semblait brisé de fatigue ; je lui donnai du linge, je lui versai du vin, et je lui désignai mon lit pour dormir.

—Tout-à-coup un bruit sourd, mais d'une autre nature que les roulements du tonnerre, parvint à mon oreille... Ce bruit, je le reconnus...

—C'est le canon ! dis-je bien le canon !

—L'homme frissonnant, pantelant, écoutait.

—Je reconnais ce signal, repris-je...Un forçat vient de s'évader du bagne...on le poursuit, on le cherche..

—Alors, l'homme tomba à mes pieds.

—Vous pouvez le livrer, me dit-il.

Je le regardai ; une horrible anxiété contractait son visage, ses lèvres tremblaient, ses mains se levaient vers moi....J'étais placé entre la société qui me disait : —Fais œuvre de citoyen, et renvoie le criminel à la chaîne....et un malheureux qui me répétait : —Pitié ! pitié ! —Et j'écoutai cette prière-là et je gardai l'hôte de la Providence sous mon toit, sous ma garde... Et tandis qu'il dormait, j'écrivais....j'écrivais, en la paraphrasant, cette parole de l'Evangile : *Il y a plus de joie dans le ciel pour un pécheur qui se repent que pour cent justes qui persévèrent.*

—Au matin, j'allai dans le

village. j. me procurai des habits de pêcheur, et durant la nuit suivante, Jean Mâchu, le forçat évadé, quitta tranquillement ma maison. Il la quitta après m'avoir fait le serment de vivre en honnête homme....Et cela lui était facile, car il emportait, avec mes économies, une lettre de recommandation pour un membre de famille, possédant des pêcheries en Bretagne, et qui, sur ma demande, le devait employer... Est-ce vrai? de manda l'abbé Sulpice à Rat-de-Cave.

—C'est vrai, répondit celui-ci.

—Et quand je te retrouve, s'est, non plus comme la première fois, châtié pour un vol presque insignifiant et dont tu te défendais même d'être l'auteur, mais chargé de l'or d'un honnête homme, et couvert encore de son sang....

—Ah! fit Jean Mâchu, le tigre reste tigre; la douceur de l'agneau n'y fait rien!

—Qu'en sais-tu? demanda le prêtre, Eh bien! moi, au nom du Seigneur qui me voit et m'entend, je soutiens le contraire....la douceur de l'agneau triomphe de la lâche férocité du tigre; pour user le rocher il suffit d'une goutte d'eau, comme pour attendrir le cœur d'un criminel, il suffit d'une larme....Tu m'as appelé ici, Jean, et je suis venu....tu m'as dit: Il s'agit d'une âme à sauver, et cette âme je la réclame! Tu as brisé mon bonheur terrestre, je veux assurer ton éternelle salut! Tu m'as pris mon père, et je te rend mon Dieu!

Rat de Cave se pencha vers le prêtre, comme s'il se refusait à croire le témoignage de ses sens.

L'abbé Sulpice poursuivit: —Tout à l'heure, sacrilège parodie d'un acte mystérieux et sublime, tu t'es agenouillé devant moi, tu as réclamé les bénéfices du chrétien repentant, au profit du coupable persistant dans sa voie damnée! Et j'ai parlé, j'ai promis, j'ai levé la main pour te bénir et te donner la force de tout dire....A cette heure, je te veux à genoux de nouveau... non pas pour acquérir ma discrétion, elle t'appartient, mais pour me crier du fond de ton âme et non du bout des lèvres: "Mon père, j'ai péché!" pour courber ton front sous la main qui absout au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit!

Une autorité si souveraine et si sublime régnait dans les paroles du prêtre, que Jean Mâchu sentait son cœur tout défaillant en lui.

Il ne comprenait pas à quelle source sacrée l'abbé Pomereul puisait sa grandeur et son éloquence, mais il en restait écrasé.

Il balbutia cependant:

—J'ai volé votre père, je vous ai volé....

—Et tu tiens au profit du

crime, soit! je te donne les cent mille francs dérobés ce soir....Ils seront déduits sur ma part de fortune....

—Vous me les laissez, sans reproches, comme si je les avais honnêtement gagnés?...

—Ils t'appartiennent désormais; je te le répète, je te les donne....Si la pauvreté te poussait au crime, te voilà à l'abri du besoin....Ce que tu m'as avoué, avec une sorte de forfanterie cruelle, répète-le les genoux en terre et le front baissé....A défaut de ton repentir, prends mes regrets et mes larmes....dis-toi que c'est pourtant bien affreux de disposer d'une vie humaine....d'envoyer dans la mort un être vivant, heureux... de faire des orphelins....de semer le deuil partout autour de soi....Je pleure, resteras-tu les yeux secs! J'ai pitié de ton âme! seras-tu le seul qui ne songe pas à la sauver....Mon ami, mon frère....pour mon Dieu qui est mort en croix, je te supplie de confesser ton crime! je te supplie d'en demander pardon!

Oh! là! là! fit une voix traînante, dirait-on que tu vas pleurer comme une femme, Rat de Cave, demanda Fleur-d'Echafaud, qui s'était éveillé et prêtait depuis quelque temps l'oreille à l'entretien de Jean Mâchu et de l'abbé Sulpice. Rengâignons ça, ma vieille! ça peut-être dangereux! Je rends justice à votre éloquence, monsieur l'abbé; si jamais la Sorbonne est menacée, vrai, je n'en demanderai pas un autre que vous! Pour le quart-d'heure, c'est intempestif! Que vous ayez sauvé cette grosse bête de Rat de Cave, très-bien; que vous oubliiez ce qu'il vous a dit, encore mieux! mais, que son attendrissement aille jusqu'au sacrement, n'isco! je m'y oppose! Il n'est pas seul dans l'affaire, et faut partager avec Bibi.

—S'il ne faut pas cela!...

—Assez de désintéressement pour un jour, le soleil va se lever....Il est temps de quitter ce bourge, mais non de rentrer dans l'hôtel Pomereul. Je vais chercher une voiture, vous y monterez avec Rat de Cave....moi qui sais tous les métiers, je conduirai... Pendant quatre heures, nous voyagerons, et seulement à huit heures, du matin, je vous ramènerai dans Paris....Inutile de chercher à m'attendrir, moi! j'suis comme le bois vert, je ne flambe pas!

L'intervention de Fleur-d'Echafaud refoula au fond du cœur de Rat de Cave l'attendrissement mêlé d'admiration dont il avait un moment ressenti l'influence.

Fleur-d'Echafaud descendit chercher un fiacre, et quoi que tentât l'abbé Sulpice, Jean Mâchu demeura froid et dur comme un bloc de granit.

Comprenant l'unilité de ces

efforts Sulpice s'agenouilla dans un angle de la chambre et se mit à prier.

Le roulement d'une voiture averti Rat-de-Cave du retour de son complice.

Il marcha vers l'abbé Pomereul et lui toucha l'épaule. —Venez! dit-il.

Tous deux descendirent sans lumière.

Arrivé au bas de l'escalier, le prêtre, qui ne pouvait admettre aucun compromis avec sa conscience, ne chercha point à graver dans sa mémoire le souvenir de cette maison sinistre; quand il se trouva dans la rue, il ne tenta point de lire le numéro..... Sans un mot, sans tentative de résistance, il monta dans la voiture que Fleur-d'Echafaud devait conduire.

Si l'abbé Sulpice avait vu la figure de l'ancien forçat, il n'en était pas de même de Fleur-d'Echafaud, dont le chapeau rabattu comme un combrero cachait complètement le visage, et il eût été impossible au fils de Pomereul de reconnaître le complice de Rat-de-Cave.

Pendant quatre heures, la voiture roula, tantôt sur le pavé, tantôt sur le macadam; elle s'égara sans doute dans les environs de Paris, peut-être aussi tournait-elle dans un cercle pour égarer davantage les souvenirs de Sulpice, s'il eût été capable de se rendre compte du chemin parcouru.

Le jour se leva, Rat-de-Cave avait baissé les stores, et l'abbé se taisait, priait tout bas, attendant que la volonté des bourreaux de son père s'accomplît.

Quand la montre de Fleur-d'Echafaud marqua huit heures, le misérable se trouvait au Palais-Royal, il prit alors la route de la Chaussée, d'Antin.

Arrivé du côté le plus désert du nouvel Opéra, le faux cocher descendit, ouvrit la portière et dit à l'abbé Sulpice: Descendez, vous voilà près de chez vous.

Sulpice descendit. —Adieu! lui fit Rat-de-Cave, d'une voix rauque.

—Au revoir! murmura l'abbé, d'une voix indistincte.

Et, chancelant de telle sorte qu'il fut obligé de s'appuyer contre une muraille, le prêtre prit le chemin de l'hôtel Pomereul.

—C'est égal! dit Rat de Cave, en s'adressant à Fleur-d'Echafaud, nous sommes forts, mais en voilà un qui est plus fort que nous!

VI

ACCUSATION

Du plus loin que Sulpice aperçut l'hôtel Pomereul, il remarqua dans la rue de la porte cochère, un grand rassemblement.

La fatale nouvelle du crime

s'était rapidement repandue. Lorsque le valet de chambre descendit, vers six heures du matin, il prit comme d'habitude ses balais, ses plumaux pour faire, avant son lever, le cabinet du négociant. Mais à peine eut-il franchi le seuil de la porte qu'un terrifiant spectacle s'offrit à sa vue.

Etendu sur le parquet, la face violacée, les yeux sanglants, le corps de M. Pomereul avait déjà la rigidité cadavérique. Des taches de sang se voyaient sur ses habits et même sur son visage, et l'on entendait, près de lui, pousser des cris inarticulés de douleur. C'était Lipp-Lapp qui fermant sa plaie béante d'une de ses mains, s'était traîné jusqu'à son maître et le pleurait à sa manière.

Le premier mouvement de Baptiste fut de chercher s'il y avait quelque espoir de rappeler son maître à la vie. Quand il eut acquis la certitude du contraire, il appela le maître-d'hôtel, le concierge et la femme de chambre de Sabine:

—Un horrible malheur est arrivé, dit-il, M. Pomereul a été assassiné cette nuit. Empêchons Mlle Sabine de voir cet affreux spectacle....La justice doit être prévenue tout d'abord; il faut, s'il se peut, que les contestations légales soient finies avant le réveil de M. Xavier.

Le maître-d'hôtel alla chercher le commissaire de police, puis le médecin.

Une heure plus tard, les magistrats étaient réunis sur le théâtre du crime.

Le juge d'instruction s'installa dans le cabinet, puis il dicta à son secrétaire un procès verbal de l'état dans lequel on avait trouvé le cadavre du négociant.

Les traces du vol étaient manifestes....Le malfaiteur avait vidé la caisse, peut-être ne songeait-il point à commettre un assassinat...L'arrivée subite de M. Pomereul avait décidé son sort.

Quand ce premier travail fut terminé, le médecin se prononça à son tour.

—Monsieur le juge d'instruction, dit-il, en constatant des traces de sang sur le visage et les vêtements de la victime, j'ai pu penser qu'il avait reçu quelque blessure faite avec un instrument contondant, ayant broyé une partie du crâne....Mais, après avoir lavé le sang qui tachait le visage, je n'ai remarqué aucune plaie....à peine une légère echymose; la tuméfaction de la face, les traces laissées sur le cou par les mains du meurtrier prouvent d'une façon irréfutable que la victime a succombé à la strangulation.

—Mais, alors, ces sang?....

—Est celui de Lipp-Lapp, qui a été atteint de deux coups d'un poignard triangulaire; l'un à l'épaule, l'autre dans la poitrine....

(A Suivre)